

AMBASSADE DU TOGO
*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations
Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des
autres Organisations Internationales à Genève*



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

DECLARATION DU TOGO A LA

65^{ème} SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI) GENEVE (SUISSE), DU 09 AU 17 JUILLET 2024.

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur Général de l'OMPI,

Distingués délégués,

**Mesdames et Messieurs les participants, en vos rangs, grades et qualités,
tous protocoles observés,**

La 65^{ème} Série de réunions des Assemblées des Etats Membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) m'offre la tribune pour saluer, au nom de la délégation togolaise et au mien propre, le travail de qualité abattu par M. Daren Tang, Directeur Général de l'OMPI et l'ensemble de ses équipes.

Votre engagement auréolé du soutien des Etats membres a permis aujourd'hui de remettre la propriété intellectuelle au centre des questions de développement tout particulièrement en Afrique et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ces questions de développement induisent notamment la valorisation du patrimoine nationale. A cet égard, le Togo voudrait saisir cette opportunité pour remercier le Secrétariat de l'OMPI et la Chine pour leurs appuis techniques et financiers apportés au Togo, en matière du système des Indications géographiques (IG). Grâce à ces appuis, le Riz de Kovié est enregistré, depuis le 12 janvier 2024, comme première indication géographique du Togo à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). La mise en place du système de marketing de

l'Indication géographique (IG) Riz de Kovié, est l'étape suivante pour laquelle le Togo aura besoin du soutien des partenaires ;

Les questions de développement impliquent également le transfert de technologie qui demeurent une préoccupation majeure pour mon pays, notamment dans le domaine agricole. C'est ici le lieu de rappeler que le Gouvernement togolais a inscrit dans sa Feuille de route gouvernementale 2020-2025, le développement des agropoles et des parcs industriels dont les premiers sont en cours d'exploitation. Ces initiatives seront soutenues par une infrastructure de qualité et un système approprié de propriété industrielle.

Dans une approche plus globale, le Togo a identifié ses besoins prioritaires en matière de la propriété intellectuelle, y compris l'élaboration d'une politique nationale de transfert de technologie et sur bien d'autres aspects qui nécessiteront l'assistance technique et financière pour le renforcement des capacités techniques de différentes parties prenantes, personnel technique, opérateurs économiques, scientifiques, enseignants-chercheurs, artistes, artisans, PME/PMI, etc...

Tout en étant résolument engagé dans la promotion de l'innovation et la valorisation de la recherche, le Togo remercie vivement d'ores-et-déjà tous les partenaires techniques et financiers, et est déterminé à atteindre ces objectifs grâce à leurs accompagnements.

Je vous remercie.